

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2296

14 septembre 2012

SOMMAIRE

Bayard Holdings S.A.	110194	PGF II S.A.	110195
BCO s.à.r.l.	110170	PGF II S.A.	110205
Bigor International SA	110195	Picadilly Holdings S.A.	110188
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR ...	110176	P.I.H. S.A.	110166
CEP III Participations S.à r.l. SICAR	110189	Pissaro Investment S.A.	110206
Derma Participations S.A.	110162	Pix S.à r.l.	110207
DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l.	110172	Platina Participations S.A.	110206
Editsoft S.à r.l.	110171	Platine SA	110207
Five Stars Immo Lux S.A.	110186	Project Minerva Holding S.à r.l.	110188
ILP III S.C.A., SICAR	110166	Promobe Finance - SPF	110207
Men@Work S.à r.l.	110193	Promobe Participations S.A.	110208
New Nis Holdings S.à r.l.	110196	Promobilia Cursum S.A.	110188
Orogen Investment S.A.	110171	Promodele S.A.	110208
Orwell & Keaton Investments S.A.	110162	Property Bamberg/München S.à r.l.	110189
Ostara Gamma S.à r.l.	110186	Property Siegen S.à r.l.	110189
Palamon Collection Holdco S.à r.l.	110190	Property Würzburg S.à r.l.	110189
Palamon Securities IP Holdings S.à r.l. ..	110172	Proteger Luxembourg S.à r.l.	110192
Parhold S.A.	110192	Quinn Finance S.à r.l.	110208
Partners Luxco II S.à r.l.	110185	Resimmob Holding S.A.	110207
Partners Luxco I S.à r.l.	110172	Rovi Technologies S.à r.l.	110208
Patrimonia Consulting	110193	SCI Freinet	110173
PAUL International	110193	Stahl Lux 2	110205
PCV Lux S.C.A.	110194	Threadneedle (Lux)	110175
Peglab Invest S.à.r.l.	110194	Tuscani S.A.	110195
Pennant Holding S.à r.l.	110185	Twist Beauty Holdings S.A.	110176
P F C (products factory company)	110172	Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l.	110206

Orwell & Keaton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 134.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105206/9.

(120143509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Derma Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.880.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- La société EASTRING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.
- 2.- La société SONAKA S.A.- SPF, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Toutes deux sont ici représentées par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée**1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "DERMA PARTICIPATIONS S.A.".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

5.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

Eastring S.A.	3.099 actions
Sonaka S.A.-SPF	1
Total:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée de six ans:
 - a) Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
 - b) Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, demeurant à Izel (Belgique).
 - c) Madame Carine REUTER-BONERT, employée privée, demeurant à Fennange.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour la même durée:

La société RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparants, connu par le notaire par ses nom, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 10 Août 2012. Relation: LAC/2012/38393. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 Août 2012.

Référence de publication: 2012105606/216.

(120144113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

P.I.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105209/9.

(120143505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

Mrs Cornelia METTLEN, lawyer, having her professional address in Strassen,

acting in her capacity as attorney of the Manager of the company "ILP III S.C.A., SICAR", a "société en commandite par actions", established and having its registered office at L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 127.503, which was incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, on April 13, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1269 of June 26, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, on April 26, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1506 of June 15, 2012 (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions of the Company's Manager dated July 5, 2012, a copy of which, signed *in varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present for registration purpose (the "Resolutions").

The appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at one hundred fifteen million sixty-eight thousand nine hundred thirty-eight euro thirty-five cents (EUR 115,068,938.35) divided into:

- one (1) Management Share,
- ten million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred forty-four point two five zero five (10,727,744.2505) Class A Shares,
- seven hundred seventy-six thousand forty-nine point five eight four one (776,049.5841) Class B Shares,
- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares.

II.- Pursuant to Article 8 (e) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).

III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 (b) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's Manager, in the Resolutions, and in accordance with the authorization conferred to it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of two million six hundred seventy-seven thousand one hundred forty-seven euro twenty-two cents (EUR 2,677,147.22) in order to raise it from its current amount of one hundred fifteen million sixty-eight thousand nine hundred thirty-eight euro thirty-five cents (EUR 115,068,938.35) to an amount of one hundred seventeen million seven hundred forty-six thousand eighty-five euro fifty-seven cents (EUR 117,746,085.57) by the creation and the issue of two hundred forty-nine thousand six hundred fifty-four point six zero one nine (249,654.6019) new Class A Shares and eighteen thousand sixty point one two zero one (18,060.1201) new class B Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.

V.- Pursuant to Article 8 (g) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing shareholders and to accept the subscriptions on July 05, 2012 of two hundred forty-nine thousand six hundred fifty-four point six zero one nine (249,654.6019) new Class A Shares and eighteen thousand sixty point one two zero one (18,060.1201) new class B Shares.

VI.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash for an amount of three million eight hundred twenty-three thousand eight hundred thirty euro nine cents (EUR 3,823,830.09) as follows:

Limited Shareholders	Total Share Capital Contribution EUR	Share Premium Contribution (EUR)	Number of new Shares subscribed
A Shares			
Banco Popolare Soc. Coop.	637.416,00	292.770,09	63.741,6005
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	212.472,01	97.590,03	21.247,2002
A. Rise & Co. S.r.l.	191.224,80	87.831,03	19.122,4801
Livaco S.A.	95.612,40	43.915,51	9.561,2401
Finogest Finance S.A.	254.966,40	117.108,04	25.496,6402
Halfmoon Assets S.A.	95.612,40	43.915,51	9.561,2401
Sibad International S.A.	31.870,80	14.638,50	3.187,0800
Banca Popolare di Vicenza ScpA	265.590,00	121.987,54	26.559,0002
Compagnie Monegasque de Banque	63.741,59	29.277,01	6.374,1601
FIN PO S.A., SICAR	31.870,80	14.638,50	3.187,0800
Credit Suisse Servizi Fiduciari	31.870,80	14.638,50	3.187,0800
Futura Invest S.p.A.	106.236,00	48.795,02	10.623,6001
Yleen Investments Ltd	53.118,00	24.397,51	5.311,8000
Private Equity International S.A.	106.236,00	48.795,02	10.623,6001
Maxmont Srl	106.236,00	48.795,02	10.623,6001
Gain Capital Participations S.A., SICAR	53.118,01	24.397,51	5.311,8000
Kzewl Investment S.A.	106.236,00	48.795,02	10.623,6001
Gravilux S.A.	53.118,01	24.397,51	5.311,8000
Total of A Shares	2.496.546,02	1.146.682,87	249.654,6019
B Shares			
A. Rise & Co. S.r.l.	16.998,04	0,00	1.699,8036
Investimenti Atlantici S.r.l.	53.118,00	0,00	5.311,8001
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria S.r.l.	36.119,96	0,00	3.611,9965
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	21.247,20	0,00	2.124,7200
Marona Invest S.A.	53.118,00	0,00	5.311,7999
Total of B Shares	180.601,20	0,00	18.060,1201
Total	2.677.147,22	1.146.682,87	267.714,7220

The total cash amount of three million eight hundred twenty-three thousand eight hundred thirty euro nine cents (EUR 3,823,830.09) was credited on the Company's bank account as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of three million eight hundred twenty-three thousand eight hundred thirty euro nine cents (EUR 3,823,830.09) will be allocated for an amount of two million six hundred seventy-seven thousand one hundred forty-seven euro twenty-two cents (EUR 2,677,147.22) to the issued share capital of the Company and for an amount of one million one hundred forty-six thousand six hundred eighty-two euro eighty-seven cents (EUR 1,146,682.87) to the share premium account.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the article 8 (b) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 8 (b). "The issued share capital of the Company is set at one hundred seventeen million seven hundred forty-six thousand eighty-five euro fifty-seven cents (EUR 117,746,085.57) divided into:

- one (1) Management Share,
- ten million nine hundred seventy-seven thousand three hundred ninety-eight point eight five two four (10,977,398.8524) Class A Shares,
- seven hundred ninety-four thousand one hundred and nine point seven zero four two (794,109.7042) Class B Shares,
- three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Cornelia METTLEN, juriste, résidant professionnellement à Strassen,

agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Gérant Commandité de la société "ILP III S.C.A., SICAR", société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 127.503, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269, du 26 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1506, du 15 juin 2012 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 5 juillet 2012 dont la copie, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement (les «Résolutions»).

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à cent quinze millions soixante-huit mille neuf cent trente-huit euros et trente-cinq cents (EUR 115.068.938,35) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,
- dix millions sept cent vingt-sept mille sept cent quarante-quatre virgule deux cinq zéro cinq (10.727.744,2505) actions de Classe A,
- sept cent soixante-seize mille quarante-neuf virgule cinq huit quatre un (776.049,5841) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.

II.- En vertu de l'Article 8 (e) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).

III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 (b) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans les Résolutions, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de deux millions six cent soixante-dix-sept mille cent quarante-sept euros vingt-deux cents (EUR 2.677.147,22) afin de le porter de son montant actuel de cent quinze millions soixante-huit mille neuf cent trente-huit euros trente-cinq cents (EUR 115.068.938,35) à cent dix-sept millions sept cent quarante-six mille quatre-vingt-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 117.746.085,57) par la création et l'émission de deux cent quarante-neuf mille six cent cinquante-quatre virgule six zéro un neuf (249.654,6019) nouvelles

actions de Classe A et dix-huit mille soixante virgule un deux zéro un (18.060,1201) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur de dix euros (EUR 10.-) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

V.- En vertu de l'Article 8 (g) des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 5 juillet 2012 de deux cent quarante-neuf mille six cent cinquante-quatre virgule six zéro un neuf (249.654,6019) nouvelles actions de Classe A et dix-huit mille soixante virgule un deux zéro un (18.060,1201) nouvelles actions de Classe B.

VI.- Toutes ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant de trois millions huit cent vingt-trois mille huit cent trente euros neuf cents (EUR 3.823.830,09) comme suit:

Associés Commanditaires	Apport en Capital EUR	Apport en Prime d'Emission (EUR)	Nombre de nouvelles actions souscrites
Actions Classe A			
Banco Popolare Soc. Coop.	637.416,00	292.770,09	63.741,6005
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	212.472,01	97.590,03	21.247,2002
A. Rise & Co. S.r.l.	191.224,80	87.831,03	19.122,4801
Livaco S.A.	95.612,40	43.915,51	9.561,2401
Finogest Finance S.A.	254.966,40	117.108,04	25.496,6402
Halfmoon Assets S.A.	95.612,40	43.915,51	9.561,2401
Sibad International S.A.	31.870,80	14.638,50	3.187,0800
Banca Popolare di Vicenza ScpA.	265.590,00	121.987,54	26.559,0002
Compagnie Monegasque de Banque.	63.741,59	29.277,01	6.374,1601
FIN PO S.A., SICAR.	31.870,80	14.638,50	3.187,0800
Credit Suisse Servizi Fiduciari.	31.870,80	14.638,50	3.187,0800
Futura Invest S.p.A.	106.236,00	48.795,02	10.623,6001
Yleen Investments Ltd.	53.118,00	24.397,51	5.311,8000
Private Equity International S.A.	106.236,00	48.795,02	10.623,6001
Maxmont Srl.	106.236,00	48.795,02	10.623,6001
Gain Capital Participations S.A., SICAR.	53.118,01	24.397,51	5.311,8000
Kzewl Investment S.A.	106.236,00	48.795,02	10.623,6001
Gravilux S.A.	53.118,01	24.397,51	5.311,8000
Total des Actions de Classe A.	2.496.546,02	1.146.682,87	249.654,6019
Actions Classe B			
A. Rise & Co. S.r.l.	16.998,04	0,00	1.699,8036
Investimenti Atlantici S.r.l.	53.118,00	0,00	5.311,8001
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria S.r.l.	36.119,96	0,00	3.611,9965
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	21.247,20	0,00	2.124,7200
Marona Invest S.A.	53.118,00	0,00	5.311,7999
Total des Actions de Classe B.	180.601,20	0,00	18.060,1201
Total.	2.677.147,22	1.146.682,87	267.714,7220

Le montant en numéraire de trois millions huit cent vingt-trois mille huit cent trente euros neuf cents (EUR 3.823.830,09) a été crédité sur le compte bancaire de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de trois millions huit cent vingt-trois mille huit cent trente euros neuf cents (EUR 3.823.830,09) sera alloué pour un montant de deux millions six cent soixante-dix-sept mille cent quarante-sept euros vingt-deux cents (EUR 2.677.147,22) au capital souscrit de la société et pour un montant d'un million cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-deux euros quatre-vingt-sept cents (EUR 1.146.682,87) au compte de prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8 (b). "Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent dix-sept millions sept cent quarante-six mille quatre-vingt-cinq euros cinquante-sept cents (EUR 117.746.085,57) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,
- dix millions neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-huit virgule huit cinq deux quatre (10.977.398,8524) actions de Classe A,

- sept cent quatre-vingt-quatorze mille cent et neuf virgule sept zéro quatre deux (794.109,7042) actions de Classe B et -trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. METTLEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 août 2012. Relation: EAC/2012/10321. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012105700/216.

(120144239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

BCO s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 133.366.

L'an deux mil douze, le huit août,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Damien RENSONNET, employé, demeurant à B-6700 Arlon, 53, rue du Vallon, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de ses deux associés, savoir

Monsieur Nicolas BOURDON, employé, demeurant à B-4831 Bilstain, 19, Bayau, et

Monsieur Marc HALLAERT, employé, demeurant à B-7170 Manage, 9, rue de Soudromont,

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles après avoir été signées ne varietur par le notaire et le comparant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'ensemble avec ses mandants ils possèdent toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée BCO s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 133.366,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2831 du 06 décembre 2007,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale actée par le notaire instrumentaire en date du 02 avril 2010, publiée au Mémorial C numéro 1101 du 26 mai 2010,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Transfert de siège:

Le siège de la société est transféré à L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: D. RENSONNET, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 9 août 2012. Relation: CAP/2012/3134. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012105517/37.

(120144135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Orogen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 55.522.

Les comptes annuels audités de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012105205/12.

(120143842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Editsoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 28, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 106.013.

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «First C.A.C. Lux», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40, rue de Sterpenich, L-8379 Kleinbettingen, représentée par son gérant unique Monsieur Murad IKHTIAR, comptable, demeurant au 40, rue de Sterpenich, L-8379 Kleinbettingen,

agissant en tant qu'associé unique de «EDITSOFT S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 14, rue des Arbustes, L-5951 Itzig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106.013, constituée suivant acte notarié en date du 4 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 536 du 4 juin 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2009, lequel acte fut publié au Mémorial, le 12 février 2010, sous le numéro 321.

L'associé a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Exposé préliminaire

Que suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu le 14 juin 2012, Monsieur Thomas JUNG, demeurant au 14, rue des Arbustes, L-5951 Itzig, a cédé vingt-quatre (24) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent trente euros (230.- EUR) chacune à la société «First C.A.C. Lux», prénommée.

Que suivant assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2012 d'une part la susdite cession a été acceptée par la société conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et d'autre part «First C.A.C. Lux» représentée par son gérant unique Monsieur Murad IKHTIAR, prénommée, a été nommée gérant unique en remplacement de Monsieur Thomas JUNG, prénommé.

Copies de l'acte de cession et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire resteront annexées aux présentes, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire.

Ceci exposé, l'associé a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution

L'associé DECIDE de transférer le siège social de la Société du 14, rue des Arbustes, L-5951 Itzig au 28, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. IKHTIAR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9825. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012105627/42.

(120144196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

P F C (products factory company), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 75.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P F C (products factory company)

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012105207/12.

(120143970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Palamon Securities IP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.584.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105212/10.

(120143737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

DuPont Acquisition (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 160.107.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 2 août 2012

- M. Paul Steffes a été réélu en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

- Mme Agnès Ermel a été réélue en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle; avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature

- M. Arsène Schiltz a été réélu en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Paul Steffes

- Mme Agnès Ermel

- M. Arsène Schiltz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012105407/23.

(120143826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Partners Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 134.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012105215/10.

(120143287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

SCI Freinet, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 8, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg E 4.859.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le premier août.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

1) Monsieur André KERSCHEN, médecin, né à Luxembourg, le 18 octobre 1946, demeurant à L-2267 Luxembourg, 8, rue d'Orange,

2) Madame Corinne BUNZLI épouse KERSCHEN, médecin, née à Strasbourg (France), le 3 juillet 1951, demeurant à L-2267 Luxembourg, 8, rue d'Orange,

3) Monsieur Eric KERSCHEN, employé de banque, né à Luxembourg, le 13 janvier 1977, demeurant à L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet,

4) Monsieur Philippe KERSCHEN, médecin, né à Luxembourg, le 11 mars 1979, demeurant à L-2267 Luxembourg, 8, rue d'Orange, ici représenté par Monsieur André KERSCHEN, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 juillet 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société civile immobilière sous la dénomination de SCI FREINET.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts des associés.

Elles ne peuvent être cédées pour cause de mort à des non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts des survivants.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales à des non-associés, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts. Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un dixième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires sont faites par écrit, adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nus-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000).

Souscription et Libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) les époux André KERSCHEN et Corinne BUNZLI, préqualifiés: cent soixante parts sociales	160 parts
2) Monsieur Eric KERSCHEN, préqualifié: vingt parts sociales	20 parts
3) Monsieur Philippe KERSCHEN, préqualifié: vingt parts sociales	20 parts
Total: deux cents parts sociales	200 parts

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée Monsieur André KERSCHEN, docteur en médecine, né à Luxembourg, le 18 octobre 1946, demeurant à L-2267 Luxembourg, 8, rue d'Orange.
- 3.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-2267 Luxembourg, 8, rue d'Orange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date et lieu qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. KERSCHEN, C. BUNZLI, E. KERSCHEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012 LAC / 2012 / 37739. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012105290/129.

(120143729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 juillet 2012 a pris note de la démission de Mr Simon DAVIES, Executive Chairman, Threadneedle Asset Management Holdings S.à.R.L. – 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ, de ses fonctions d'administrateur, en date du 30 juin 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur:

Mr Claude KREMER

Arendt & Medernach,

14, rue Erasme L-2082 Luxembourg

Mr Christopher THOMPSON

Head of Intermediary Distribution, Marketing and Product

Columbia Management Investment Advisers LLC,

225 Franklin Street BOSTON – MA 02110-2804

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a également décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Mr Crispin HENDERSON

Chief Executive Officer,

Threadneedle Asset Management Holdings S.à.R.L.

60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mr Dominik KREMER

Ickstatt Strasse 15, 80469 Munich
 Mme Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI
 MJC Conseil Sàrl,
 138 rue A Unden L-2652 Luxembourg
 Mr Tony POON

Head of Client Services and Business Manager,
 Threadneedle Portfolio Services Hong Kong Ltd
 8, Two Exchange Square, Connaught Place Central, Hong Kong

Leur mandat est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.
 400, Route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour THREADNEEDLE (Lux)

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012105925/44.

(120143943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.839.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012105391/17.

(120143787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Twist Beauty Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.078.

In the year two thousand and twelve on the third day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 2, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Twist Beauty Holdings S.A." (hereinafter, the Company), with registered office

at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162078, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 24, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2247 dated September 22, 2011, and whose bylaws have not been amended yet.

II. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred two thousand two hundred seventeen Euro (EUR 202.217,00) to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) to two hundred thirty-three thousand two hundred seventeen Euro (EUR 233.217,00) by the creation and issuance of two hundred two thousand two hundred seventeen (202.217) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

Subscription - Payment

Twist Beauty International Holdings S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170491, represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on August 2, 2012, resolves to subscribe for the New Shares having an aggregate nominal value of two hundred two thousand two hundred seventeen Euro (EUR 202.217,00) and to fully pay them up in kind by conversion of a receivable in the same amount held by Twist Beauty International Holdings S.A., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

The total value of the contribution in kind is declared by Twist Beauty International Holdings S.A., prenamed, to be of two hundred two thousand two hundred seventeen Euro (EUR 202.217,00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 46, boulevard Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, which concludes as follows:

"Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued."

Prementioned report, being initialized *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- the above mentioned auditor's report;
- a balance sheet dated as of August 3, 2012 of the Company.

Effective implementation of the contribution in kind

Twist Beauty International Holdings S.A., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing company is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Following the above resolution, the sole shareholder resolves to restate the articles of incorporation of the Company, as follows:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "Twist Beauty Holdings S.A." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred thirty-three thousand two hundred seventeen Euro (EUR 233.217,00) represented by two hundred thirty-three thousand two hundred seventeen (233.217) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up.

The shares are only in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are recorded in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. Any meeting of the shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location within the Grand Duchy of Luxembourg specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place within the Grand Duchy of Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 10. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 12. The commitments of the shareholders of the Company may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 13. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors", either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. A majority of directors shall be Luxembourg residents.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 15. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Any meeting of the board of directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director of any category may be represented by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The board of directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director, and any decision taken by the board of directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part

in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

Art. 17. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director.

Art. 18. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory or independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euro (€ 2,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représenté par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Twist Beauty Holdings S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162078, constituée par acte du notaire soussigné en date du 24 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2247 en date du 22 septembre 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés dès lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'actionnaire unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent deux mille deux cent dix-sept Euro (EUR 202.217,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) à deux cent trente-trois mille deux cent dix-sept Euro (EUR 233.217,00) par la création et l'émission de deux cent deux mille deux cent dix-sept (202.217) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions).

Souscription - Libération

Twist Beauty International Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170491, représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pré-nommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 août 2012, décide de souscrire aux Nouvelles Actions, d'une valeur totale de deux cent deux mille deux cent dix-sept Euro (EUR 202.217,00) et de les libérer intégralement par un apport en nature d'un même montant consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Twist Beauty International Holdings S.A., précitée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de deux cent deux mille deux cent dix-sept Euro (EUR 202.217,00) par Twist Beauty International Holdings S.A., précitée, laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous aurait porté à croire que la valeur de la Créance à apporter ne correspond pas au moins à la valeur du capital social émis.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- le rapport du réviseur susmentionné;
- un bilan du 3 août 2012 de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Twist Beauty International Holdings S.A., précitée, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution

Suivant la résolution ci-dessus, l'actionnaire unique décide de refondre les statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Twist Beauty Holdings S.A.» (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent trente-trois mille deux cent dix-sept Euro (EUR 233.217,00) représenté par deux cent trente-trois mille deux cent dix-sept (233.217) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions sont seulement nominatives et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Vis à vis de la Société, la personne au nom de laquelle les actions nominatives sont inscrites dans le registre des actionnaires sera considérée comme détentrice des actions.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires doit être tenue au Grand Duché de Luxembourg. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues au Grand Duché de Luxembourg aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 12. L'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B", actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer. Une majorité des administrateurs doit être résident luxembourgeois.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Toute réunion du conseil d'administration doit être tenue au Grand Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du

jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec la présence ou la représentation d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B, et toute décision prise par le Conseil d'Administration doit requérir la majorité simple, incluant au moins un vote favorable d'un Administrateur de Catégorie A et d'un administrateur de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

110185

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Condé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 07 août 2012. Relation: EAC /2012/10652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012105318/464.

(120143186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Partners Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012105216/10.

(120143288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Pennant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.717.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.174.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} août 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mario Cohn, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012105219/15.

(120143274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Five Stars Immo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 158.849.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement le 28 juin 2012 au siège social de la société*

Les mandats des administrateurs et de la personne chargée du contrôle des comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

Conseil d'Administration:

- Madame Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;
- Madame Marion GERARD, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- A3T S.A., ayant son siège social à 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1370 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687, commissaire aux comptes.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2012*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Vania BARAVINI en qualité de président du Conseil d'Administration.

La durée de son mandat de président du conseil sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105652/29.

(120144295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Ostara Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.711.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

APPEARED:

Ashdown Funding Limited., a private limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 26, Park House, North End Road, NW11 7PT, London U.K., and registered at the Companies House of England and Wales under number 03011644

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of power of attorney delivered to him.

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company "Ostara Gamma S.à r.l.", with registered office à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 131,711, (hereinafter referred to as the "Company"),

has been incorporated pursuant to a deed of M^e Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on the 3rd of August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2334 of the 17th of October 2007.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twenty five thousand (25,000) shares in registered form with a par value of fifty cents (EUR 0.50) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the manager of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 800.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, in the office of notary Paul DECKER, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un juillet.

Par devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute;

A COMPARU:

Ashdown Funding Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 26, Park House, North End Road, NW11 7PT, G.B., Londres, et inscrite auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro 03011644,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Ostara Gamma S.à r.l.", avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.711, (ci-après dénommée la "Société"),

a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2334 du 17 octobre 2007.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 800,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2012. Relation GRE/2012/2933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012105194/104.

(120143683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Picadilly Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012105220/11.

(120143389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Project Minerva Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105223/9.

(120143904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Promobilia Cursum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.225.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012105224/10.

(120143591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Property Bamberg/München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Bamberg/München S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105225/11.

(120143694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.711.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher FINN a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse:

Lansdowne House 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012105403/17.

(120143844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Property Siegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Siegen S.à r.l.

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105226/11.

(120143592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Property Würzburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Würzburg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105227/11.

(120143617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Palamon Collection Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.417.225,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.971.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of December.

Before Maître Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Palamon Collection Holdco S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a Société à responsabilité limitée, established at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 124.971, incorporated by deed of Maître Elvinger, notary, on March 1, 2007, published in the "Memorial C, recueil des Sociétés et Associations" under number 876, page 42016, on May 14, 2007, and whose Articles of Association were for the last time modified by deed enacted on January 11, 2010 and published in the Memorial C on March 11, 2010, under number 528, page 25321.

The meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman appoints as and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 176,689 (one hundred seventy-six thousand six hundred and eighty-nine) shares with a par value of 25 Euro (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented at this extraordinary general meeting. All the shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Palamon European Equity II, L.P. as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates;
5. Miscellaneous.

IV. The shareholders take hereby the following resolutions:

First resolution:

The shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The shareholders resolve to appoint Palamon European Equity II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at Cleveland House, 33 King Street, London SW1Y 6RJ, United Kingdom, with registered number LP 10434, 98.224% shareholder of the Company, prenamed, as Liquidator.

Third resolution:

The shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by all managers of the Company, for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Estimate of costs

The Costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 2.000.-.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée Palamon Collection Holdco S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124.971, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Elvinger en date du 1^{er} mars 2007, publié au «Mémorial C numéro 876, page 42016, du recueil des Sociétés et Associations» du 14 mai 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 11 janvier 2010 et publié au Mémorial C le 11 mars 2010, numéro 528, page 25321.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 176,689 (cent soixante seize mille six cent quatre vingt neuf) parts sociales d'une valeur nominale de Euro 25 (vingt cinq Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Palamon European Equity II, L.P., en tant que liquidateur (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

IV. Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les associés décident de nommer Palamon European Equity II, L.P., une société en commandite constituée selon les lois du Royaume-Uni et du Pays de Galles et ayant son siège social à Cleveland House, 33 King Street, London SW1Y 6RJ, United Kingdom, inscrite au registre sous le numéro LP 10434, détentrice de 98.224% des parts sociales de la Société, précitée, en tant que Liquidateur.

Troisième résolution:

Les associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Les associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

Les associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les tous les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. Les associés renoncent à leur droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 2.000.-Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57906. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2012105825/140.

(120144064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Proteger Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.210.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64729 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105229/10.

(120143463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Parhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.415.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105231/9.

(120143502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Men@Work S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 156.857.

L'an deux mille douze, le six août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Thomas HORNUNG, salarié, né à Clervaux, le 17 octobre 1975, demeurant à L-9648 Erpeldange, 2B, rue Nic Schildermans,

2. Monsieur Bruno VAN BRANDEN, employé, né à Mortsel (Belgique), le 6 janvier 1971, demeurant à L-7618 Larochette, 10, Leedebaach,

Lesquels comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «MEN@WORK S.à r.l.» avec siège social à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2858 du 29 décembre 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 156.857.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social de la société vers 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange et modifient le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. HORNUNG, B. VAN BRANDEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 août 2012. Relation: LAC/2012/37916. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105779/35.

(120143952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Patrimonia Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 147.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105232/9.

(120143829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

PAUL International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAUL International
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2012105234/11.
(120143315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Bayard Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.806.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur CMS Management Services S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 13 août 2012 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 13 août 2012.

Me. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été résilié en date du 13 août 2012 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 13 août 2012

Luxembourg, le 13 août 2012.
CMS Management Services S.A.
Administrateur
Catherine Noens
Représentant permanent

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 13 août 2012 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 13 août 2012.

Me. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été résilié en date du 13 août 2012 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 13 août 2012

Luxembourg, le 13 août 2012.
T.C.G. Gestion S.A.
Administrateur
Catherine Noens
Représentant permanent

Référence de publication: 2012105515/34.
(120144253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105236/9.
(120143161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Peglab Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 83.359.

Extrait sincère et conforme de la Convention Cadre de Cession de parts sociales et de comptes courants établie le 19 avril 2012

Il résulte de ladite convention cadre de cession de parts sociales et de comptes courants avec effet au 19 avril 2012, que l'Associé Monsieur Vincent LABEY a cédé la totalité de ses parts sociales, soit 93 parts à l'Associé Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET, domicilié 4, rue d'Or, CH-1700 Fribourg (Suisse).

Dorénavant, l'intégralité des parts sociales de la société PEGLAB INVEST S.à.r.l. (soit 310 parts) sera détenue par Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET, désormais Associé unique de ladite société.

Bertrange, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012105237/14.

(120143655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

PGF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105238/11.

(120143499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Tuscani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Extrait du procès - verbal de l'assemblée générale statutaire du 27 avril 2012.

Les mandats des administrateurs de Messieurs Joeri STEEMAN et Kris GOORTS (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Frederik ROB (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur pour une période de six ans en remplacement de Monsieur Karl LOUARN.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction de commissaire aux comptes pour une période de six ans en remplacement de la société Européenne de Participations Financières et Industrielles (en abrégé Parfinindus) (sise: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg).

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012105952/20.

(120143988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Bigor International SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.480.

Extrait du conseil d'administration du 16 mai 2012

Il est exposé que la société a été informée par courrier du 14 mai 2012 de la démission Monsieur Freddy DESMET de ses fonctions de représentant permanent dans les succursales luxembourgeoises et qu'il est proposé de nommer de nouveaux représentants permanents.

Le Conseil d'administration décide de nommer pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tom DESMET, né à Courtrai, le 6 septembre 1974, demeurant 11 rue de l'école L-5431 Lenningen;

- Madame Nancy DESMET, née à Courtrai, le 10 septembre 1971, demeurant Burgemeester Pyckestraat 36, B-8500 Courtrai,

représentants permanents des succursales luxembourgeoises.

Les nouveaux représentants permanents porteront le titre de «Gérant».

Le Conseil d'Administration décide d'adapter les pouvoirs de signatures dans les succursales luxembourgeoises comme suit:

«Les succursales seront représentées par la signature individuelle de chacun des gérants».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012105527/22.

(120144160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

New Nis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rolligergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.784.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-20071, having its registered office at South Church Street, KY - KY1-1104 George Town, Grand Cayman,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "New NIS Holdings S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4

- and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 11,500.-) divided into one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) shares with a nominal value of one British Penny (GPB 0.01.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such share premium may be allocated to the class of shares upon which the premium was paid and/or any other classes of Shares or may be at the free disposal of the Company.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation and Signature power. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any Manager;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as email attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st May and ends on the 30th April of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 30th April (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 April 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP 1,150,000 Shares

Total: 1,150,000 Shares

All these Shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the sum of eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 11,500.-) corresponding to a share capital of eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 11,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mr Philip d'Abreu, born on 6 August 1983, in Montreal (Canada), residing professionally at 237, Upper Street, GB-N1 1RU London;

- Mr Stefan Lambert, born on 8 January 1964 in Trier (Germany), residing professionally at 59 rue de Rolligergrund, L-2440 Luxembourg; and

- Mr Wolfgang Zettel, born on 15 November 1962 in Konstanz (Germany), residing professionally at 59 rue de Rolligergrund, L-2440 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 59 rue de Rolligergrund, L-2440 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le six août

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

KKR EUROPEAN FUND III LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant selon les lois des Iles Caïmans immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands, sous le numéro MC-20071, ayant son siège social au South Church Street, KY - KY1-1104 George Town, Grand Cayman, la comparante ci-dessus est ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

1. Forme et Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "New NIS Holdings S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social (le "Siège Social") de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit dans la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini dans l'Article 8.2) si la Société a à ce moment un Gérant Unique; ou

(b) par le Conseil de Gérance (tel que défini dans l'Article 8.3) si la Société a à ce moment un Conseil de Gérance;

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même commune ou non) par une délibération des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément aux présents Statuts - y inclus l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la Loi 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou de nature sociale à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou par le Conseil de Gérance le cas échéant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité dans laquelle l'Entité Holding a une participation directe ou indirecte et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.19 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

À CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500,-) divisé en un million cent cinquante mille (1.150.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, les "Associés" sont les détenteurs de Parts Sociales et "Associé" sera construit en conséquence.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérants, sous réserve de la Loi 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, ladite prime d'émission peut être allouée à la catégorie de parts sociales sur laquelle ladite prime d'émission a été payée et/ou toutes autres catégories de Parts Sociales ou peut être à la libre disposition de la Société.

5.3 La Société peut sans limitation accepter des apports en numéraires ou apport d'autre nature sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie des apports et peut attribuer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions sur l'utilisation de tels comptes doivent être prises par les Gérants sous réserve de la Loi 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à un apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation de la société et Pouvoir de signature. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, par tous Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (l'"Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

14. Exercice comptable.

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 30 avril suivant (toutes les dates incluses).

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolution des Associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon les cas, peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder, lorsqu'applicable, le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) toutes sommes distribuées ne correspondant pas aux profits réellement obtenus peuvent être recouverts par l'/les Associé(s) concerné(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

16.3 Dans les présents statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (c) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 avril 2013.

110205

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

KKR EUROPEAN FUND III LIMITED PARTNERSHIP,	1.150.000 Parts Sociales
Total:	1.150.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500,-) correspondant à un capital social de onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés comme Gérants pour une période indéterminée:

- M. Philip d'Abreu, né le 6 août 1983, à Montréal (Canada), résidant professionnellement à 237, Upper Street, GB-N1 1RU Londres;

- M. Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trier (Allemagne), résidant professionnellement au 59 rue de Rolligergrund, L-2440 Luxembourg; et

- M. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Konstanz (Allemagne), résidant professionnellement au 59 rue de Rolligergrund, L-2440 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 59 rue de Rolligergrund, L-2440 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 7 Août 2012. Relation: LAC/2012/37728. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (Signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012104002/531.

(120141780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Stahl Lux 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105282/9.

(120143894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

PGF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105239/10.

(120143500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Pissaro Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105243/10.

(120143177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.271.700,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.557.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- Maxime NINO, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2012105986/20.

(120144049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Platina Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.318.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 05 juillet 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ LONDRES, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012105247/26.

(120143875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Pix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.935.

—
EXTRAIT

En date du 6 août 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Marta Ventura, employée privée, née à Lisbonne, le 16 décembre 1981, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012105245/14.

(120143882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Platine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 85, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 141.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012105249/10.

(120143330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Resimmob Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 54.295.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30/05/2012 à Luxembourg-ville

Le conseil décide à l'unanimité;

1. de reconduire Monsieur Christian DURUSSEL dans sa qualité d'administrateur à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'année 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2016.
2. de reconduire Monsieur Marc Hubert TRIPET dans sa qualité d'administrateur à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'année 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2016.
3. De reconduire au mandat de commissaire aux comptes, FIRI TREUHAND G.mb.H. à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'année 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012105266/18.

(120143194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Promobe Finance - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 37.353.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012105251/11.

(120143905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Promobe Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 84.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012105252/11.

(120143885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Promodele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROMODELE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012105253/12.

(120143851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Quinn Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.510.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2012, l'associé unique a pris la décision de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréée de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012105255/12.

(120143790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

Rovi Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.216.

La Société note le changement de siège social de son associé unique, Rovi Global Services S.à r.l qui est désormais le suivant: 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rovi Technologies S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012105262/13.

(120143631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.
